

Conseil départemental du 5 octobre 2018

Question orale portant sur la création d'une bourse d'étude pour les étudiants en chirurgie dentaire

Monsieur le Président,

Nous en souhaitons pas revenir ici sur la teneur des débats qui ont accompagné la présentation du nouveau Projet Régional de Santé lors de notre précédent Conseil, mais de nous arrêter sur un aspect particulier mis en avant : l'insuffisance de praticiens, dans plusieurs spécialités comme la chirurgie dentaire, sur plusieurs bassins de vie de notre département.

Nous pensons que le constat comme la nécessité de contribuer à remédier à cette situation sont unanimement partagés, et d'ailleurs plusieurs axes du PRS vont dans ce sens, accompagnés de mesures concrètes dont certaines impliquent notre collectivité.

Le Plan Santé présenté par le Président de la République le 18 septembre apporte également quelques éléments de réponse, même si nous estimons, comme pour le PRS d'ailleurs, qu'il est loin de se situer à la hauteur des enjeux posés et qu'il demeure peu crédible en raison de l'insuffisance des moyens qui lui seront affectés.

Sur cette situation précise des déserts et des déficits médicaux, nous avons eu l'occasion d'expliquer que, selon nous, il convenait d'aller plus loin en contractualisant avec les étudiants volontaires l'apport d'une aide financière publique conditionnée à un engagement d'exercer sur des secteurs sous dotés en praticiens de même spécialité.

Ce type de proposition a également été relayé plusieurs fois à l'Assemblée Nationale comme au Sénat, à travers des propositions de loi ou amendements à des projets de loi signés et cosignés par des parlementaires de sensibilités politiques différentes.

Or, ici même comme au niveau national, cette proposition s'est heurtée au refus des majorités en place, au prétexte que les médecins, et leurs organisations y étaient défavorables. Et que la coercition ne saurait résoudre les difficultés rencontrées.

Sauf qu'il apparaît qu'un dispositif analogue existe dans plusieurs départements, donc celui de la Sarthe en direction des étudiants en chirurgie dentaire, dont l'évaluation permet de confirmer toute sa pertinence.

Il apparaît également qu'il est soutenu par le Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes.

Nous avons confirmation que celui de Seine-Maritime soutiendrait également un dispositif de même nature.

Pour information, le département de la Sarthe dispose d'une densité professionnelle, dans cette spécialité, analogue à celle de la Seine-Maritime : 41 praticiens pour 100.000 habitants dans ce département, 43 praticiens pour 100.000 habitants pour le nôtre, soit 1 praticien pour 2.326 seinomarins...

Il est également à signaler que deux centres de soins dépendants de la faculté de chirurgie dentaire de Lille existent en Seine-Maritime, au Petit-Quevilly et au Havre.

Le dispositif en vigueur dans la Sarthe permet à un étudiant de disposer d'une bourse d'étude versée sur chacune des 6 années de sa formation, en contrepartie d'un engagement à exercer sur le mode libéral à hauteur de 50% minimum de son temps de travail, dans un bassin de vie fragile bénéficiant du zonage conventionnel selon la cartographie de l'ARS, pendant 5 ans minimum.

Selon ces différents éléments et ne doutant pas de votre volonté et de celle de votre majorité de tout mettre en œuvre pour permettre à chaque seinomarin d'être suivi régulièrement et d'obtenir un rendez-vous dans des délais raisonnables avec un chirurgien dentaire, nous souhaiterions

que vous puissiez diligenter une étude, en lien avec le Conseil départemental de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes, dont l'objectif serait de permettre de disposer en Seine-Maritime d'un dispositif incitatif analogue.